

**Bulletin d'inscription 10Km St HERBLAIN
Dimanche 10 juin 2018 / 10h30**



Nom			
Prénom			
Ville		Code Postal	
Téléphone		Licence FFA	
Date de naissance		Catégorie	
Club			
Email			

Le droit d'inscription est : (500 coureurs maxi)

- Gratuit pour les coureurs ayant participé à trois éditions depuis 2015
- ½ tarif pour les coureurs ayant participé à deux éditions depuis 2015 (fonction de la date d'inscription)
- de 8€ pour tous jusqu'au 13 mai (4€ pour les ayants droit ½ tarif)
- de 10€ pour tous jusqu'au 6 juin (5€ pour les ayants droit ½ tarif)
- 12€ sur place

Les gratuités et ½ Tarif sont basées sur les résultats officiels des arrivants des éditions 2015, 2016 et 2017 du 10km de St Herblain sur le site de la FFA.

Conformément à la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage (publié au JO du 24 mars 1999), la participation aux compétitions sportives agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou, pour les non-licenciés à la présentation de ce seul certificat pour le coureur lui-même ou de la copie signée, qui doit dater de moins d'un an.

Titulaires d'une licence Athlé compétition, d'une licence Athlé loisir ou du Pass'running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme :

Numéro de licence obligatoire sur le bulletin d'inscription et présentation au retrait du dossard.

Non licencié à la Fédération d'Athlétisme :

Joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou d'une photocopie certifiée conforme par le coureur.

Signature du coureur obligatoire :

Autorisation Parentale (pour les non licenciés mineurs)

Je soussigné(e)..... autorise mon enfant.....

À participer à la course à pied « Les 10 km de Saint-Herblain », « L'Herblinoise », « La Valette » « La partenaire » dans les conditions énumérées précédemment et autorise à ce que lui soient prodigués les premiers soins en cas d'accident
"Bon pour accord"

Signature du père ou de la mère ou du tuteur légal :

Retourner le bulletin, le règlement (à l'ordre de "ACH")

Une photocopie du certificat médical ou la photocopie de la licence avant le 7 juin 2017 à :

Athlétic Club Herblinois — 18 rue Angéla Duval 44800 St Herblain